

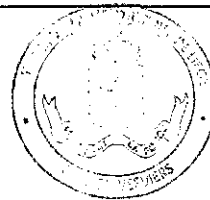


Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23069854



Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

17 MAI 2023

Greffé Le greffier

N° d'entreprise : **0473 952 094**

Nom

(en entier) : **ASTERIA**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Avenue Constant Grandprez 29, 4970 Stavelot**

Objet de l'acte : Démission d'administrateur

Extrait des décisions de l'actionnaire unique d.d. 26 avril 2023:

1. L'actionnaire unique a pris acte de la démission de VAL U INVEST SRL, représentée par by Mr Valéry Autin, en tant qu'administrateur de la Société et ce à partir du 14 mars 2023.

[...]

Il suit que l'organe d'administration est composé comme suit à partir du 14 mars 2023:

- Mr. Daniel Ross Butler;
- Business Transformation Companions SRL, ayant comme représentant permanent Mr. Philippe Neumann.

2. L'actionnaire unique donne procuration à Me Pieter Van den Broeck, Me Eveline Parisis et Me Charlotte Vingerhoets du cabinet Monard Law SRL, ayant leurs bureaux à 2018 Anvers, Mechelsesteenweg 64 B101, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication à l'Annexe du Moniteur belge des décisions prises lors de cette assemblée générale et afin d'effectuer toute modification de l'inscription de la Société susmentionnée auprès du registre des personnes morales, de remplir, à la lumière de celle-ci, toutes les formalités administratives et, entre autres, de représenter la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et du greffe du tribunal de l'entreprise et, à cet effet, faire tout le nécessaire.

Charlotte Vingerhoets
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 31/05/2023 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).